



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20240722-CONS-AG-24-083-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 22 juillet 2024*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Validation de l'avant-projet définitif du Centre Technique Communautaire**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni dans ses locaux de Toga à Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 18 juin 2024**

**PRÉSENTS** : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SIMONI Pierre-Baptiste

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence  
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SAVELLI Pierre à DE GENTILI Emmanuelle  
TIERI Paul à LACAVE Mattea  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLISINI Ivana, SIMEONI Gilles, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ROSSI Michel

**QUORUM : 21**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Validation de l'avant-projet définitif du Centre Technique Communautaire**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que par la délibération du 12/04/2023, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a approuvé le Programme de travaux de création d'un Centre Technique Communautaire ;

Considérant que les modifications d'opérations et les études réalisées en 2024 ont fait apparaître de nouvelles contraintes techniques et conjoncturelles impactant le coût prévisionnel des travaux ;

Considérant qu'une modification du programme est donc nécessaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**DÉCIDE  
(A l'unanimité)**

De valider l'avant-projet définitif du Centre Technique Communautaire, en portant le coût prévisionnel des travaux à 6 779 232 € HT correspondant à un coût prévisionnel du projet de 7 969 232 € HT ;

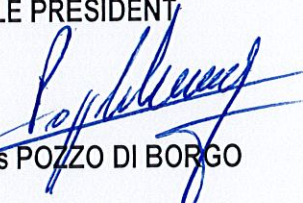
**AUTORISE**


Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**  
  
Louis POZZO DI BORGO



**Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 23 SEP. 2024  
et publication ou notification  
du 23 SEP. 2024  
La Directrice des Affaires Générales  
Chjara AIELLO**